



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Mme Karen Crandall, mairesse
Mme Melissa Plett et Mme Nadine Martin, conseillères
M. Normand Litjens, M. Glenn Guthrie, M. Charles Benoît et M. Dany Duchesneau, conseillers

AVIS est par les présentes donné par Mme Marie-Hélène Croteau, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Armand;

QUE, conformément à l'article 152 du Code municipal, le conseil de la Municipalité de Saint-Armand tiendra une séance extraordinaire, le lundi 22 juin 2026 à 19 h, au Centre communautaire situé au 444 chemin Bradley et que les sujets suivants y seront pris en considération:

1. Ouverture de la séance
2. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 263 500 \$, lequel sera réalisé le 7 juillet 2026
3. Dépôt - Analyse de l'impact financier du contrat de déneigement des chemins du ministère des Transports et de la Mobilité durable et de l'acquisition d'un camion de déneigement 10 roues
4. Octroi de contrat par procédure ouverte – AO 2026-05-01 – Camion de déneigement 10 roues
5. Avis de motion et dépôt – Projet de règlement no 173-26 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un camion de déneigement 10 roues
6. Octroi de contrat par procédure ouverte – AO 2026-05-02 – Resurfacement du chemin Saint-Henri et pavage du chemin Morse's Line
7. Fonds « En Montérégie on bouge ! » – Quai flottant
8. Fonds « En Montérégie on bouge ! » – Sentiers pédestres
9. Période de questions
10. Levée de la séance

QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, seuls les sujets mentionnés au présent avis seront traités, à moins du consentement unanime des membres du conseil, si tous sont présents.

Donné à Saint-Armand, ce 17 juin 2026.

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Hélène Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand, MRC de Brome-Missisquoi, certifie que j'ai publié l'avis public annonçant la tenue d'une séance extraordinaire du conseil, le 22 juin 2026 à 19 h, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 17 juin 2026 avant 17 h, à chacun des endroits suivants :

- le site Internet de la Municipalité;
- le babillard au bureau municipal, situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand;
- le babillard du centre communautaire situé au 444, chemin Bradley à Saint-Armand;
- le babillard du bureau de poste situé au 210, rue Philips à Saint-Armand.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.
En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Armand, ce 17 juin 2026.



Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière